

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Basile

<https://www.cadre21.org/membres/1952b248761b3c4616a521cd>

Date d'obtention : 2021-10-08 20:08:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que c'est une approche concertée entre divers intervenants tels que l'école, le service de police et le DPCP et que c'est un programme qui a fait ses preuves. C'est une approche éducative et bienveillante auprès des jeunes et on prône la sensibilisation au lieu de la judiciarisation des jeunes. Le programme Sexto répond à un besoin du milieu étant donnée l'exposition des jeunes à de la pornographie juvénile dans les écoles.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation permettra d'être mieux outillée dans la problématique de sextos dans l'école. Si nous avons à vivre cette situation, nous serons 3-4 personnes aptes à intervenir efficacement et que nous aiderons les jeunes à être responsables dans leur choix et de bien les sensibiliser aux actes criminels qui pourraient les nuire dans le futur. C'est une approche qui sécurise les jeunes, leurs famille et dont il faut intervenir sur la champs lors que nous faisons face à ce genre de situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrais faire attention de bien suivre les étapes et bien prendre connaissance des documents fournis. Bien comprendre mon rôle dans ce processus et travailler de concert avec le service de police afin de bien remplir les étapes et ce qui est attendu de la part de l'école. L'importance de la sensibilisation aussi pour les jeunes et leurs parents.